

2015



CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT



PRÉFACE

Placée au cœur d'un secteur à enjeux stratégiques de développement, à l'instar de la gare TGV, la commune des Auxons va connaître dans les prochaines années une évolution inéluctable en matière d'équipements, d'habitat et d'infrastructures.

Il est de notre devoir de veiller à ce que cette transformation soit maîtrisée afin d'éviter l'anéantissement de l'héritage de nos ancêtres. Nous devons aller vers un essor équilibré avec pour objectifs d'apporter les meilleurs services aux habitants mais aussi de protéger notre patrimoine, nos ressources naturelles, nos paysages, en un mot, notre qualité de vie.

Dès la création de la nouvelle commune, il m'est apparu indispensable d'orienter nos actions en ayant constamment à l'esprit la préservation du cadre de vie des Auxois. Les investissements à réaliser, tout comme le fonctionnement quotidien des services municipaux, ne peuvent s'affranchir de cet état d'esprit.

C'est pourquoi, à l'échelle de notre commune, j'ai décidé de créer une charte qui affirme la volonté politique d'œuvrer en faveur d'un développement durable épousant au plus près la réalité de notre territoire.

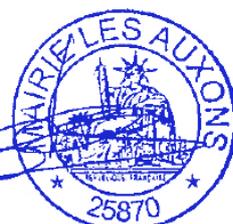
Initiatrice de ce projet, la municipalité en sera le pilote. J'ai demandé à chaque adjoint, dans les missions qui lui sont confiées, de mener à bien la politique définie dans ce document selon plusieurs axes. Un bilan annuel de l'exécution des intentions exprimées sera réalisé. Il apportera du sens à notre travail avec l'évaluation tangible des résultats.

La philosophie de ce manifeste ne doit pas s'arrêter aux portes de la mairie. Elle doit orienter toutes les initiatives. Chaque Auxois doit se sentir concerné et s'en inspirer au quotidien. Je compte sur l'implication de chacune et chacun de vous, mes chers concitoyens, pour ajouter des pierres à l'édifice afin que cette charte soit le socle qui conduira Les Auxons vers un avenir durable, garant de notre environnement.

D'avance, soyez-en chaleureusement remerciés.

D'après S^T Escurpuy :
" Nous n'héritons pas de la terre
de nos parents, nous l'empruntons
à nos enfants. "

Le Maire,
Serge RUTKOWSKI



Pourquoi une charte ?

Antoine de Saint-Exupéry dans « Terre des hommes » a écrit :

« La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants ».

Le développement durable est un enjeu vital. Il est important de prendre conscience de notre impact sur la terre et d'essayer de le diminuer pour les générations futures.

Exemple parmi d'autres : actuellement on estime que chaque année, le réchauffement climatique tue environ 300 000 personnes. Si le rythme actuel est maintenu, le Forum Humanitaire Mondial annonce qu'en 2030, on atteindra le million de victimes par an.

Il faut absolument casser cette spirale désastreuse. A tous les niveaux, partout sur notre planète, on peut agir pour infléchir cette tendance néfaste.

La présente charte, détaillée dans les pages qui suivent, a pour but de prôner les valeurs du développement durable dans tout le secteur communal. Elle a une valeur incitative, en d'autres termes, elle n'a pas de valeur juridique contraignante. **Elle propose à l'ensemble des acteurs de la commune « Les Auxons », municipalité, acteurs économiques, commerces, associations, école, et à tous nos concitoyens d'y adhérer.**

La charte oriente les actions autour du développement durable, de la qualité de vie des habitants et suggère des idées à chacun afin d'améliorer ensemble l'environnement de notre commune.

La charte évoluera en fonction de l'évolution des différentes actions.



Les objectifs



La biodiversité.

- Préservation.
- Mise en valeur.



Réchauffement climatique.

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre sur le site communal.
- Diminution de la consommation d'énergie.



Les ressources.

- Préservation.
- Protection.
- Création.



Déchets.

- Diminution.
- Transformation.



Consommation.

- Localisée.
- En accord avec son environnement.



Axes d'actions

5 grands axes se dessinent dans cette charte : la biodiversité, l'émission de gaz à effet de serre, les déchets, les ressources et la consommation (notamment alimentaire).

Chaque individu a une influence sur ces divers éléments, parfois positive, parfois négative.



1 - La biodiversité

On dénombre 343 espèces animales et 221 espèces végétales en Franche-Comté. Nombreuses d'entre elles sont protégées car elles sont en voie de disparition. A travers cette charte, la commune « Les Auxons » propose de préserver celles qui sont situées sur son territoire et de favoriser le développement des espèces les plus utiles à notre cadre de vie.

La contribution de la commune peut se faire par la diminution de pesticides, l'augmentation des champs fleuris, la mise en valeur de la forêt, la sensibilisation des enfants au travers de l'école, la mise en place de sentiers pédagogiques, ...



2 - Le réchauffement climatique.

D'après l'INSEE, en Franche-Comté, plus de la moitié des déplacements quotidiens domicile / lieu de travail sont concentrés dans les bassins de vie autour des grandes villes (Besançon, Montbéliard, Belfort, Vesoul, Lons-le-Saunier.).

De fait les déplacements des Auxois contribuent aux émissions de CO₂.

Pour diminuer cet impact sur la planète il faut favoriser la mise en place régulière du covoiturage, une fréquentation plus importante des transports en commun, développer les accès en mode doux à la gare.

Le chauffage des bâtiments contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre. Afin de les réduire un diagnostic de l'isolation peut s'avérer nécessaire, la commune peut favoriser la mise à disposition de caméras thermiques.



3 - Les ressources.

Situées près de la ville, la commune « Les Auxons » bénéficie pourtant d'un cadre de vie naturel. La commune possède notamment 395 hectares de forêts et un ruisseau

qui traverse l'ensemble du village. Il est important de préserver ces espaces de nature pour les générations futures.

4 - Les déchets

La CAGB et le SYBERT ont mis en place une politique incitative pour réduire et valoriser les déchets ménagers (pesée, recyclage, compostage...).

Néanmoins une part bien plus importante de nos déchets peuvent être utilisés et recréés en ressource.

A travers cette charte, la Mairie « Les Auxons » va encourager la diminution, une meilleure utilisation de nos déchets par des actions d'informations sur le tri, le compostage, l'utilisation des déchetteries, ...

5 - La consommation

Acheter local permet de réduire les coûts écologiques des transports, mais également de favoriser le développement de l'agriculture dans nos régions. Manger local peut aider donc à réduire son empreinte écologique sur la terre.

Il faut développer les circuits courts, le marché local, la mise à disposition d'un local pour des ventes directes, ...

Tous ces axes d'actions en faveur d'un développement respectant durablement l'environnement seront déclinés en différentes fiches présentées par l'ensemble des acteurs de la Charte.

La Mairie des Auxons en sera le vecteur principal. Plusieurs fiches sont ainsi présentées par les adjoints au maire dans le cadre de leurs délégations, selon leurs compétences propres.

Mais tous les autres acteurs de la vie communale sont appelés à venir amender la Charte. La préservation de notre environnement est l'affaire de tous.



FICHES D' ACTIONS





Fiche d'action : Adjoint chargé des services administratifs (secrétariat)

En vertu de la charte de l'environnement de la commune « Les Auxons », nous nous engageons à respecter un certain nombre d'actions au moins jusqu'à la fin du mandat.

1. Axe « Préservation des ressources »

Économies d'énergie :

Chauffage :

- Couper le chauffage pendant une inoccupation prolongée ;
- Prévoir l'amélioration du mode de chauffage de la mairie (programmation...).

Eclairage :

- Éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées.

Économies de papier (objectif zéro papier, n'imprimer que le nécessaire) :

- Favoriser l'achat de papier recyclé ;
- Privilégier la numérisation de documents :
 - Mise en place de la télétransmission (délibérations du conseil municipal numérisées et envoyées à la préfecture et à la trésorerie via courrier électronique, télétransmission des opérations comptables) ;
 - Correspondances mairie/élus par courrier électronique (convocations, informations, etc.) ;
 - Animation des réunions par vidéoprojection plutôt que par duplication de documents écrits.
- Utiliser plus fréquemment l'option recto-verso pour les photocopies ;
- Limiter au strict nécessaire l'impression des courriels.

2. Axe « Gestion des déchets »

- Tri sélectif mis en place (séparation, dans chaque bureau, des déchets recyclables (papier, emballages) et incinérables) ;
- Cartouches vides des photocopieurs envoyées au fournisseur afin d'être recyclées ;
- Etiquette "STOP PUB" apposée sur la boîte aux lettres pour arrêter l'affluence de papier inutile ;
- Incitation au compostage par la distribution d'une brochure pour chaque nouvel arrivant.

3. Autres actions transversales

- Signaler à l'adjoint chargé des bâtiments tout dysfonctionnement entraînant des consommations excessives (eau, électricité) ;
- Améliorer le fleurissement de la mairie ;
- Installer un dispositif de récupération d'eau de pluie à la mairie (arrosages d'espaces verts proches).



Fiche d'action : Adjointe à la vie scolaire.

En vertu de la charte de l'environnement de la commune « Les Auxons », nous nous engageons à respecter un certain nombre d'actions au moins jusqu'à la fin du mandat.

La vie scolaire se divise en deux temps, les cours et le périscolaire. Des actions sont menées dans ses deux instances.

En ce qui concerne les enseignants et la vie de l'Ecole :

- Diminution des photocopies en limitant le nombre par enfant et par classe ;
- Invitation auprès des parents d'élèves à communiquer par courrier électronique pour notamment les documents administratifs ;
- Elaboration d'un projet de collaboration avec les enseignants sur le développement durable.

En ce qui concerne le périscolaire:

- Mise en place d'un projet d'éducation territoriale basé sur le développement durable :
 - Récupération des eaux de pluie ;
 - Gestion des déchets alimentaires (notamment avec du compost) ;
 - Création d'un jardin ;
 - Journées découvertes (apiculteur, ...) ;
- ...



Fiche d'action : Adjoint aux bâtiments.

En vertu de la charte de l'environnement de la commune « Les Auxons », nous nous engageons à respecter un certain nombre d'actions au moins jusqu'à la fin du mandat.

Afin de réduire notre impact sur l'environnement:

- Toute ampoule défectueuse sera remplacée par des ampoules basse consommation ;
- Favorisation de l'utilisation de matériaux en accord avec l'environnement ;
- Favorisation des entrepreneurs locaux afin de réduire la production de CO₂ et d'être un acteur actif de l'économie locale ;
- Création d'un registre dans les bâtiments principaux pour répertorier les améliorations effectuées en fonction du développement durable ;
- Récupération des eaux de pluie sur les différents bâtiments communaux ;
- Suivi des consommations d'énergie en volume et en valeur ;
- ...



Fiche d'action : Adjoint à l'urbanisme.

En vertu de la charte de l'environnement de la commune « Les Auxons », je m'engage à respecter un certain nombre d'actions au moins jusqu'à la fin du mandat.

Nous nous engageons à distribuer un petit livret en même temps que l'avis favorable du Maire à chaque nouveau permis de construire. Il incitera :

- A la mise en place de prairie fleurie dans les espaces verts des particuliers ;
- A l'attribution et l'utilisation d'un bac à compost ;
- A la récupération de l'eau de pluie pour arroser le jardin ou les fleurs ;
- A la plantation de haies favorisant la biodiversité ;
- A contrôler les ouvriers chargés des travaux afin que ceux-ci ne brûlent pas leurs plastiques ou leurs cartons.

Nous allons également favoriser la construction de structure innovante en termes d'écologie sur les terrains vendus par la commune « Les Auxons ».

- Etude sur la rénovation et l'extension du pôle sportif et culturel de la commune.
- Information des Auxois sur les économies d'énergies dans les bâtiments existants.
- Suivi de l'évolution de la ZAC « Nouvelle Ère ».



Fiche d'action : Adjoint à la voirie.

En vertu de la charte de l'environnement de la commune « Les Auxons », nous nous engageons à respecter un certain nombre d'actions au moins jusqu'à la fin du mandat.

Dans le but de préserver nos ressources et d'aider au maintien de la biodiversité sur le territoire de la commune, nous nous engageons à :

- Créer 1 hectare de prairie fleurie sur la durée du mandat ;
- Saler uniquement les secteurs dit "dangereux" ou d'accès difficile en cas de neige, favoriser l'emploi du sable ;
- Utiliser du désherbant uniquement sur des secteurs définis (création d'un plan zéro produit phytosanitaire) et inciter la population à désherber devant chez elle de manière naturelle ;
- Utiliser l'épareuse uniquement en période de non-nidification ;
- Pratique de la fauche tardive, notamment dans la forêt ;
- Création de 8 jardins municipaux mis à disposition des Auxois ;
- Création de 100 mètres par an de haie aidant à la biodiversité. (groseilliers, noyer...);
- Etude sur l'éclairage public, diagnostic, extinction partielle ou totale une partie de la nuit,...
- ...



Fiche d'action : Adjointe à la communication.

En vertu de la charte de l'environnement de la commune « Les Auxons », nous nous engageons à respecter un certain nombre d'actions au moins jusqu'à la fin du mandat.

Le principal défi à la communication est de réduire l'utilisation excessive de papier, pour cela :

- Le bulletin municipal est disponible sur le site de la commune. Les habitants sont prévenus par newsletters dès sa parution. La version papier est distribuée aux personnes qui n'ont pas internet et qui en font la demande explicite, à ce jour environ 10% de la population.
- Les informations concernant des actions municipales ou associatives du village sont envoyées par newsletter aux internautes.
- Deux grands panneaux lumineux d'informations sont positionnés aux entrées principales du village.

Ces 3 premiers points permettent de réduire de façon significative les distributions de « flyers » tant pour la municipalité que pour les associations.

- La communication interne se fait quasiment uniquement par messagerie électronique, y compris les convocations au conseil municipal.
- Création d'une rubrique concernant la charte sur le site de la commune ainsi que les mises à jour.
- Publication de la charte dans le bulletin.
- ...



Fiche d'action: Gare SNCF Besançon Franche-Comté TGV

Etant sur le site communal, nous nous intégrons dans la charte environnementale de la Mairie des Auxons par la réalisation de ces différentes actions :

En premier lieu, la gare est intégrée à son environnement :

- Toiture végétale assurant la continuité visuelle avec le parking arboré et les zones boisées alentour. Les végétaux ont été choisis en fonction du climat, afin de ne pas nécessiter ni d'arrosage ni de fauchage.
- La toiture végétale isole également le bâtiment.
- La Gare SNCF a conservé 188 arbres sur les 306 qui occupaient les lieux sur le parking.
- Les différences de niveau entre les différentes bandes de stationnement sont comblées par des fossés où il a été planté des végétaux aux pouvoirs drainants et filtrants.
- Les cheminements piétons s'accompagnent de plantations vivaces.

En second lieu, il y a une volonté d'utiliser une énergie dite plus propre :

- Une chaufferie bois assure les besoins de chauffage du bâtiment voyageurs.
- Les granulés de bois proviennent directement de la filière locale.
- Une station solaire, alimentée par des capteurs, produit les besoins en eau chaude sanitaire.
- Des "puits de lumière" permettent à la gare semi-enterrée d'être sans cesse lumineuse.
- Un système de sonde solaire coupe la lumière électrique dès que la luminosité est suffisante.
- Des modules photovoltaïques sont intégrés aux ouvertures de toit et sur l'entrée principale du bâtiment.
- Un système de free cooling assure l'ouverture d'un certain nombre de fenêtres dans le hall de la gare dès lors qu'un niveau de CO2 est atteint.
- L'hiver, un antidérapant composé de plaquettes de bois séchées et imprégnées à cœur de saumure de magnésium est utilisé.



Fiche d'action de l'association « LE TEMPS DES LOISIRS »

« Le Temps des Loisirs » s'insère pleinement dans la charte de l'environnement de la commune des Auxons au travers des actions suivantes :

- Protection de la nature ;
- Eviter le gaspillage énergétique en s'assurant que les lumières et le chauffage ne fonctionnent pas lorsque les locaux ne sont pas occupés ;
- Covoiturage pour l'ensemble des déplacements prévus au sein du club ;
- Les adhérents récoltent les bouchons plastiques pour les associations des handicapés.



Fiche d'action de l'association « TENNIS CLUB DES AUXONS »

➤ **ACTION N°1 : Amélioration de la collecte des balles.**

Mise en place sur les courts d'un seau de récupération dédié, fermé et repéré.

Délai : 12 /2015

➤ **ACTION N°2 : Lutte contre la pollution environnementale.**

Mise en place d'un cendrier identifié à l'entrée de chaque court de tennis.

Délai : 01/2016

➤ **ACTION N°3 : Amélioration du tri des déchets dans le club house et sur les courts.**

1. **Dans le club house** : Il existe à ce jour 2 poubelles : la 1^{ère} pour le verre, la 2^{ème} pour les O.M.

Objectif : Ajout d'une 3^{ème} pour le tri sélectif (canettes, cartons et bouteilles plastique).

2. **Sur les courts** : actuellement une poubelle collective.

Objectif : séparer le tri sélectif des O.M.

Délai : 03/2016

➤ **ACTION N°4 : Entretien des courts.**

Désherbage écologique soit manuel, soit thermique. Pas de produit chimique.

Délai : 01/2016

Le TCA

13/12/2015